

Compte-rendu du conseil municipal

12 juillet 2011

Date de la convocation le 6 juillet 2011

Présents MM. Bosment, Tirard-Collet, Roybon, Cozzi, Decard, Fornoni, Junet, Pavan et Sasso, Mmes Reynaud-Dulaurier, Lesage, Callet, Roels et Marcinkowski

Excusés M^{mes} Charvet-Tasset, Hirrien, Tomai et MM. Guely et Blanc

Secrétaire de séance M^{me} Callet

Approbation du dernier PV

Le procès verbal du conseil municipal du 17 juin 2011 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

2011/33) Tarifs du restaurant scolaire

Suite au débat et à l'analyse des fonctionnements du service des communes voisines, la commission affaires scolaires propose de créer deux tranches supplémentaires de 916 à 1143 et de 1144 à 1500 et d'appliquer une augmentation de 1 % pour la prochaine rentrée sur l'ensemble des tranches.

Au cours du débat le conseil prend en compte ce souhait d'avoir une augmentation modérée et la fixe à +0,8%. avec une répartition plus favorable pour les bas coefficients.

Ainsi pour les 4 premières tranches le coût du repas pour les familles baisse de l'ordre de 2%, et il est créé 2 tranches supplémentaires au dessus du coefficient 915.

Les tarifs suivants sont soumis au vote du Conseil Municipal :

Quotient familial	Tarifs 2010/2011	Tarifs 2011/2012
De 0 à 364	3,64 €	3,60 €
De 365 à 686	4,19 €	4,10 €
De 687 à 915	4,58 €	4,50 €
De 916 à 1143	4,92 €	4,84 €
De 1144 à 1500	4,92 €	5,00 €
Supérieur à 1501	4,92 €	5,20 €

Le Conseil municipal approuve les tarifs à l'unanimité.

2011/34) Tarifs du service périscolaire

La commission affaires scolaires propose les tarifs suivants pour les garderies à compter de la rentrée 2011/2012 :

- matin : 1,10 € au lieu de 1 €
- soir : 1,40 € au lieu de 1,25 €
- midi : gratuit (pour mémoire)

Le Conseil municipal approuve les tarifs à l'unanimité.

2011/35) Convention de mise à disposition de personnel au SIHO

Suite à la demande de M. Maurice Berthet, président du Syndicat hydraulique du Bassin versant de l'Olon (SIHO) et l'accord de l'intéressée, le conseil municipal délibère pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du SIHO, M^{me} Valérie Albertini, agent titulaire de la mairie de Vourey. Le SIHO remboursera à la commune le salaire de l'agent mis à sa disposition, les accessoires du salaire et les charges sociales correspondantes.

Le Conseil municipal approuve la convention à l'unanimité.

2011/36) Convention de participation financière aux plaquettes CEJ

Comme chaque année, il y a lieu de signer une convention de répartition financière avec la commune de La Buisse pour l'édition des plaquettes de communication transversale sur les activités de loisirs du contrat enfance jeunesse (CEJ).

Le coût global est de 2 107.05 €, réparti entre les 5 communes du bassin de vie de Moirans au prorata du nombre d'exemplaires demandés. La commune de Vourey ayant commandé 300 plaquettes, elle doit 64.49 €.

Il conviendra de vérifier très rapidement la disponibilité des plaquettes.

Le Conseil municipal approuve la convention à l'unanimité.

2011/37) Convention de participation financière au Centre Médico Scolaire

Comme chaque année, il y a lieu de signer une convention avec la Ville de Voiron concernant la participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire auquel la commune est rattachée. La participation financière est calculée au prorata du nombre d'élèves inscrits à l'école primaire à la rentrée scolaire 2010. A raison de d'un nombre d'inscrits de 162 et d'un coût unitaire de 0,52 €, la commune de Vourey doit 84.24 €.

Le Conseil municipal approuve la convention à l'unanimité.

2011/38) Marché public aménagement du Hameau des Brosses

Afin de démarrer les travaux de voirie et de réseaux sur le lotissement communal dit « le Hameau des Brosses », il y a lieu de délibérer pour autoriser le maire à lancer la procédure d'appel d'offres.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à lancer la procédure d'appel d'offres.

2011/39) Procédure judiciaire relative au chemin du ruisseau

Le Tribunal de Grande Instance par décision du 7 juillet 2011 s'est considéré comme incompétent pour connaître de notre demande, considérant qu'il ne lui appartient pas de statuer ni sur la nature et le classement de ce chemin, ni sur la transformation d'une servitude de passage en chemin rural. Selon notre avocat, manifestement, le Tribunal a commis une erreur de droit et une erreur d'appréciation des faits qui lui étaient soumis. Il propose donc d'interjeter appel de la décision, étant précisé que le délai d'appel est de quinze jours et qu'il commence à courir à compter de la signification par huissier de justice.

Par ordonnance en date du 7 juillet 2011, le Juge des référés a rejeté la demande formée par la commune tendant à ce que Monsieur Gonon soit condamné à supprimer les grillages et tous autres obstacles à la libre circulation du public sur le chemin rural. Il est décidé d'interjeter appel de la décision rendue par le Juge des référés. Monsieur le maire est en conséquence chargé de régulariser appel de la décision rendue.

Le Conseil municipal autorise le maire à interjeter appel au nom de la commune.

Point sur le PLU

Après les séances sur le thème « Préserver » le travail sur le PLU au cours des dernières semaines a porté sur le thème « développer » :

Réunion commission PLU du 15 juin

La commission est revenue sur les propositions de la réunion précédente et notamment les choix en matière de scénarios de développement de la commune. Il a été rappelé en préambule que le SCOT est parti sur une base de 9 constructions par an environ pour Vourey, tout en sachant qu'il s'agit d'un objectif qui ne comprend ni les réhabilitations, ni le logement social. Ainsi, le taux d'accroissement de 1 % envisagé lors de la précédente réunion paraît sans doute un peu faible pour la commune et ne permettra pas d'atteindre les objectifs du SCOT.

Par rapport au tableau présenté, il sera sans doute bon de mieux expliquer les 1830 habitants de 2012 qui comprennent une anticipation sur les futures constructions réalisées en ce moment. Il s'agira également de repréciser la population actuelle dans le tableau.

En raison des objectifs SCOT et au vu des potentiels de développement de la commune, il est apparu plus judicieux de partir sur un développement de 1,5 % par an, qui correspond aux 9 constructions prévues par le SCOT et sachant que les réseaux et équipements sont aujourd'hui capables d'absorber ce potentiel.

Il est donc demandé à M. Gaillard de recalculer le tableau des scénarios et le PADD en fonction de ces choix municipaux.

Puis, M. Gaillard a rappelé qu'au regard de ces choix la commune dispose en quelque sorte d'un « quota » de surfaces à intégrer dans son plan de zonage de PLU. Lors de la précédente réunion, l'étude de l'enveloppe urbaine avait montré que de manière brute, il restait un total de surface assez important dans cette enveloppe. Il s'agissait alors de regarder dans le détail chacun des secteurs disponibles afin de vérifier à la fois leur intérêt au regard du projet global, mais aussi la faisabilité d'une éventuelle constructibilité au regard des réseaux, équipements, paysage, topographie...

M. Gaillard a donc présenté le détail de ces 17 secteurs définis pour lesquels il a réalisé un bilan avantages/inconvénients, avec le rappel du classement du SCOT et un avis de sa part.

La commission a ensuite étudié en détail chacun des 17 secteurs pour se définir en fonction de ces critères.

En fin de réunion, M. Gaillard a présenté le résultat des calculs de surface. Ces résultats seront à revoir en fonction des nouveaux choix municipaux.

M. Gaillard a transmis les jours suivants le document corrigé pour la réunion interne de la commission PLU qui s'est déroulée le 30 Juin.

Réunion Commission PLU du 30 juin

Au cours de cette réunion, les élus ont repris le détail des 17 secteurs identifiés, avec des propositions, modifications diverses, toujours dans la problématique du PLU, en temps qu'outil de projet et de développement pour la commune.

Réunion de la commission avec le bureau d'études du lundi 11 juillet

Des questions diverses ont été évoquées en début de séance :

- Le « porter à connaissance » du Conseil général n'est pas encore parvenu à la commune
- La procédure de déclaration de projet pour Val-Marie sera conduite parallèlement au PLU, avec en particulier une présentation commune aux Personnes Publiques Associées. La commune contactera le Tribunal Administratif pour demander la nomination d'un commissaire enquêteur. La question se pose de la nature de cette enquête publique qui devrait être faite au titre du code de l'environnement et non du code de l'urbanisme.

Un échange a porté ensuite sur les nouvelles orientations législatives en cours sur les PLU, qui conduisent toutes vers un « urbanisme de projet », où l'accent sera surtout mis sur le contenu du PADD et les orientations d'aménagement, et où le « zonage » sera réduit à sa plus simple expression avec un règlement limité à 4 thèmes au lieu de 14 actuellement. Par ailleurs les POS « dormeurs » seront réveillés, avec l'obligation de se mettre en compatibilité dans les 3 ans. Le passage prévu de 20m² à 40 m² pour les travaux sans permis de construire semble validé. Le contentieux qui se développe fortement devrait être allégé avec l'obligation d'avoir un « intérêt à agir » pour les requérants. Cette réforme législative très importante devrait aboutir dans l'année. Enfin, il nous semble que tous ces éléments convergent vers l'idée que les PLU sont appelés à devenir intercommunaux dans un délai relativement proche. Au vu de tous ces éléments, la décision de Vourey de lancer son PLU au cours de ce mandat apparaît donc encore plus justifiée.

- La réunion a porté ensuite sur la validation technique des choix faits par la commission. M. Gaillard est revenu en particulier à notre demande sur cette notion de zone « AU (à urbaniser) ouverte ». Il a confirmé qu'elle permet de passer ensuite en « U (urbanisable) », sans modification ni révision du PLU, en fonction simplement de la présentation d'un projet d'aménagement compatible avec les orientations d'aménagement définies au PLU. A contrario, le classement en zone « U » pour un secteur non encore aménagé n'est pas possible, compte tenu des nouvelles réglementations d'urbanisme, car la commune devrait prendre à sa charge intégralement tous les travaux d'aménagement nécessaires.

Le dernier bilan fait en fin de réunion est satisfaisant, car le total des terrains urbanisables (« U » + « AU ») est d'environ 8 ha. Le besoin défini en fonction de l'augmentation prévisionnelle de 1,5 % par an, correspondant avec le SCOT est de 4,7 ha environ. Sachant que le pourcentage de « rétention foncière » maximum admis est de 50 %, le PADD de la commune est bien compatible puisque il fait apparaître un pourcentage de 40 % seulement.

La prochaine réunion de travail est prévue le 31 août à 17h.

M. Gaillard présentera la version du PLU à finaliser, pour une présentation prévue en Conseil municipal, puis aux Personnes Publiques Associées, et en réunion publique en septembre.

Point sur les travaux en cours

Les travaux de la RD 1092 se déroulent de façon satisfaisante, tant au niveau des prestations que du planning.

Le réseau « gaz » devrait être posé pour les riverains intéressés.

Les perturbations de circulation sont toujours prises en compte par la commune qui a accepté que la durée du feu soit portée provisoirement à 1mn 45, ce qui permet le passage de 45 véhicules environ et limite les risques de croisements intempestifs. Nous avons encore insisté sur une libération de la voirie les week-end et le soir (si possible) en fonction de la sécurité.

Point sur l'extension du gymnase

Michel Tirard-Collet présente les remarques émises lors de la présentation du plan de l'extension du gymnase aux associations le 1^{er} juillet dernier. Un certain nombre de modifications ont été approuvées et seront demandées aux architectes, en particulier le déplacement de la porte entre le gymnase et le local, et la création d'1 local WC supplémentaire.

Point sur la commission affaires sociales – CCAS

Plan canicule :

Sylvie Reynaud-Dulaurier présente les modalités de mise en œuvre du Plan canicule sur la commune, avec un investissement particulier des membres de la commission.

Point sur la CAPV

Jean-Louis Roybon, adjoint et délégué au Conseil communautaire fait un point d'information sur la prise de compétence éventuelle « petite enfance » par le Pays Voironnais, ainsi que sur l'adhésion à l'EPFL (Etablissement public Foncier Local) de la Région grenobloise.

Le conseil municipal s'est achevé à 20h30.

Prochain conseil municipal

Prochaine réunion du conseil municipal mercredi 14 septembre à 19h.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.